

Notification électronique des faits d'état civil : des innovations adaptables en vue de la continuité de l'enregistrement des faits d'état civil dans les situations d'urgence*

Introduction

La pandémie de COVID-19 se répand rapidement dans le monde, ce qui oblige les gouvernements à adopter des stratégies destinées à « aplatir » la courbe de la maladie, allant de simples restrictions visant à contenir le virus à l'isolement de villes et de régions. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ont également connu un bouleversement de leurs services à tous les niveaux. Ces bouleversements devraient se poursuivre, affectant entre 40 et 70 % de la population mondiale. Un certain nombre de mesures d'atténuation ont été prises pour assurer la continuité de la prestation des services pendant et après les urgences. L'une de ces mesures a consisté à réduire les interactions avec le public et à promouvoir le recours aux services en ligne, notamment pour la notification.

L'objectif de la présente fiche technique est de présenter le rôle des systèmes utilisés par certains pays pour la notification des faits d'état civil reposant sur le téléphone portable, autrement dit la notification électronique. Ces systèmes facilitent l'enregistrement continu et

universel des faits d'état civil. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a réuni des données et des bonnes pratiques qui joueront un rôle crucial dans les plans de continuité des opérations des pays africains, que ce soit pendant ou après la crise du COVID-19.

Justification de la notification électronique

La prolifération au niveau mondial des téléphones portables et la connectivité des réseaux cellulaires sont de plus en plus mises à profit pour encourager la mise en place et l'utilisation de systèmes numériques d'enregistrement des faits d'état civil, en particulier dans des contextes où les ressources sont limitées. Grâce à l'accès aux téléphones portables, des personnes au niveau local (officiers de l'état civil, responsables locaux, agents de santé communautaire ou aînés des villages) peuvent prendre le rôle de notificateur, aidant ainsi à étendre la couverture du système d'enregistrement des faits d'état civil aux régions rurales et distantes mal desservies, ainsi que dans des situations où les centres d'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas accessibles. Cette approche peut contribuer à réduire les retards dans le recensement et la déclaration des naissances et des décès aux autorités de l'état civil, aux systèmes de santé, ou aux deux.

* La présente fiche technique a été élaborée par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, en mai 2020

Description du processus de notification

L'enregistrement des faits d'état civil englobe quatre activités principales : le relevé, la notification, l'enregistrement et la certification. Le relevé consiste à collecter les données relatives à un fait d'état civil au moment où il se produit. Par exemple, les données relatives à une naissance peuvent être consignées sur papier dans un établissement de soins ou ailleurs dans la communauté. Cette étape est suivie de la notification, par laquelle un notificateur habilité communique les données consignées au bureau de l'état civil local. Après avoir reçu la notification, l'officier de l'état civil enregistre le fait d'état civil, en vérifiant les détails et en l'archivant dans un registre ou en mettant à jour les informations du système d'enregistrement des faits d'état civil. Un certificat juridiquement valide est ensuite délivré. Le certificat sert de preuve d'enregistrement de la naissance ou du décès dans le registre de l'état civil. Les faits d'état civil enregistrés sont compilés par les autorités nationales pour établir les statistiques de l'état civil. La notification étant l'étape clé déclenchant l'enregistrement, de nombreuses stratégies visant à améliorer la couverture et la rapidité de l'enregistrement des naissances ou des décès sont axées sur la réduction des délais de notification, notamment en utilisant des appareils mobiles pour informer les fonctionnaires locaux.

Dans certains systèmes avancés, le logiciel basé sur Internet Smart Paper Technology Engine assiste la collecte, le téléversement, la reconnaissance, la vérification automatique, l'enregistrement, le traitement, le stockage,

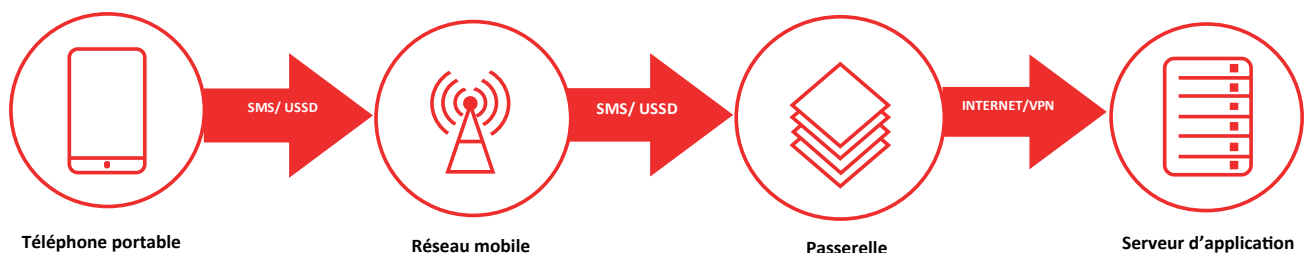
l'archivage, l'extraction, l'exportation et la communication des données. La figure 1 ci-dessous illustre la circulation de l'information à l'aide de téléphones mobiles, du point de notification à son arrivée dans le serveur.

Fonctionnement de la notification électronique

Les informations relatives à une naissance ou à un décès peuvent être transmises en ligne depuis un ordinateur installé à la maternité, par des appels téléphoniques depuis un téléphone portable, par un système interactif de messagerie vocale ou par un système de données de services supplémentaires non structurées (USSD), par exemple des messages sur un service de SMS à l'aide d'applications mobiles ou l'utilisation de codes courts ou de numéros d'accès publics.

Le contenu de la notification des naissances peut varier d'un pays à l'autre, tout comme la méthode de transmission, mais il inclut généralement le nom de l'enfant, le nom et l'adresse des parents, le lieu et la date de naissance, des détails sur l'accouchement et des indicateurs de santé. Un exemple d'utilisation d'appareils mobiles pour soumettre une notification formelle de naissance est lorsque des notificateurs au niveau local utilisent leurs téléphones portables pour transmettre par USSD les notifications de naissance à domicile au système d'enregistrement des faits d'état civil. La notification est généralement réceptionnée et vérifiée par le bureau local d'état civil pour garantir son exactitude et son exhaustivité avant la délivrance d'un certificat de naissance. Un exemple d'utilisation d'un appareil mobile pour soumettre une

Figure 1 : Vue d'ensemble du processus de notification électronique



notification informelle de naissance est lorsqu'un notificateur dans la communauté ou un aîné du village envoie, par SMS, des informations sur une naissance à un serveur numérique central, dans le but d'informer le registre de l'état civil du fait d'état civil qui s'est produit dans sa localité. Ce service peut servir à lancer la prestation d'autres services pour l'enfant.

De même, le contenu et le mode de transmission des notifications de décès peuvent changer d'un pays à l'autre. Le contenu inclut probablement le nom du/ de la défunt(e), le nom et l'adresse de membres de sa famille - par exemple, son/ sa conjoint(e) -, le lieu et la date du décès et des détails sur la cause du décès. Un exemple de l'utilisation d'un téléphone portable pour transmettre une notification formelle de décès est lorsqu'un agent de santé utilise une application afin d'envoyer les informations sur un décès, notamment la cause, à un système numérique d'enregistrement des faits d'état civil.

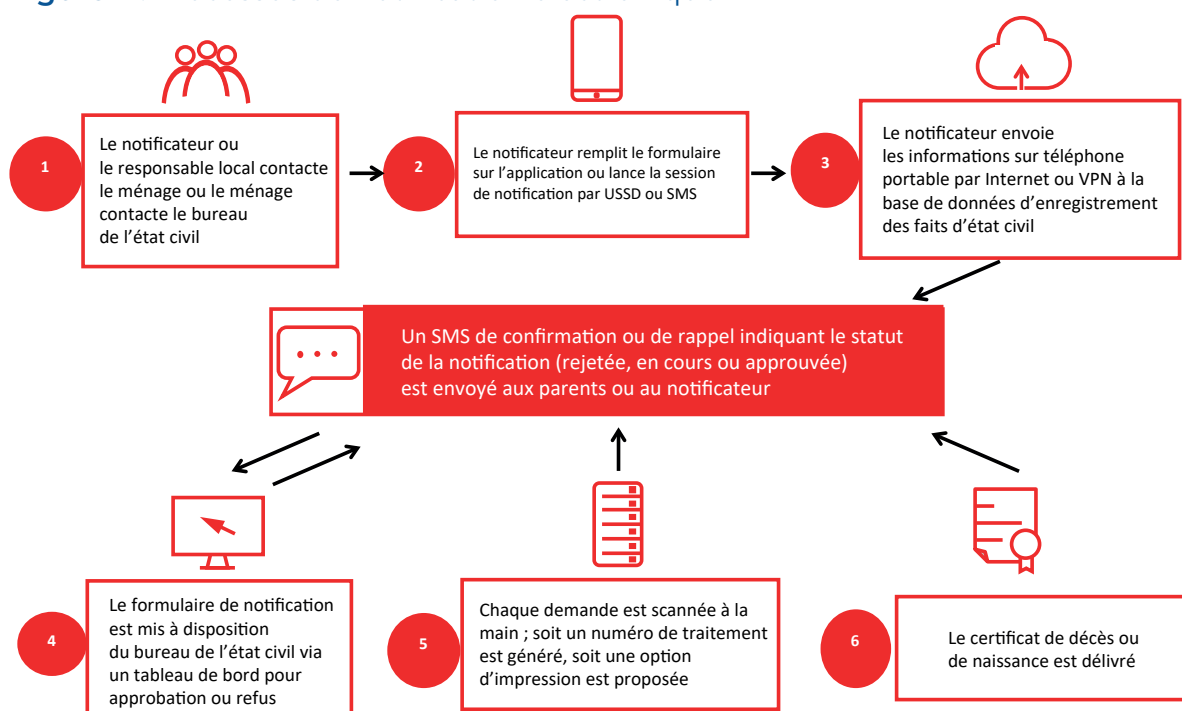
Comme pour les notifications de naissance, une notification de décès est généralement réceptionnée et vérifiée par le bureau local

d'état civil pour garantir son exactitude et son exhaustivité avant la délivrance d'un certificat de décès. Un exemple d'utilisation d'appareil mobile pour transmettre une notification informelle de décès est lorsqu'un agent de santé communautaire envoie, par SMS, des informations sur un décès à un serveur numérique central aux fins de la surveillance épidémiologique.

Rôle des systèmes de notification électronique

Les systèmes de notification électronique jouent un rôle important dans la collecte des preuves d'enregistrement des faits d'état civil de manière efficace, précise et ponctuelle. Ils peuvent également servir à collecter des données de santé importantes dans certains contextes, comme le montre le diagramme du processus générique de notification électronique présenté à la figure 2 ci-dessous. Ce diagramme présente les liens entre le système de notification et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil jusqu'à la délivrance des certificats de naissance ou de décès.

Figure 2 : Processus de notification électronique



L'utilisation de la notification électronique est importante pour les raisons suivantes :

- Pour accroître la couverture des services d'enregistrement, qui peut être limitée par le manque d'infrastructures dans les centres d'enregistrement, et la facilité d'utilisation, en particulier dans les zones rurales;
- Pour améliorer les délais de notification des naissances et des décès par téléphone portable, c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre la survenance du fait d'état civil et la notification par téléphone portable au bureau de l'état civil;
- Pour faciliter l'enregistrement juridique en réponse aux notifications, dans le registre de l'état civil, de la survenance et des caractéristiques des faits d'état civil conformément aux exigences légales d'un pays. L'enregistrement des faits d'état civil officiel est réalisé par un officier de l'état civil. La notification électronique est donc une liaison avec les officiers de l'état civil afin de veiller à ce que ces derniers enregistrent et valident les faits d'état civil;
- En ce qui concerne l'enregistrement des naissances et la prestation d'autres services, pour accroître la proportion d'enfants recevant des services de santé spécifiques aux nouveau-nés ou aux enfants, notamment la vaccination, suite à la notification de la naissance par appareil mobile grâce à la réduction considérable du délai entre le moment de la naissance et la prestation des services;
- En ce qui concerne l'enregistrement des décès, pour accroître la proportion des décès confirmés par le système de surveillance épidémiologique, ou signalés à ce dernier ;
- Le système de notification électronique permet également au bureau de l'état civil de donner des mesures quantitatives de la recevabilité des notifications de naissance et de décès, et de la satisfaction

des notificateurs s'agissant du système, garantissant ainsi une meilleure utilisation des ressources humaines et du temps, notamment du temps supplémentaire consacré par les notificateurs à la gestion et au passage des systèmes de notification papier au numérique, à la formation, aux fournitures et aux équipements;

- Enfin, les notifications électroniques aident à réduire drastiquement les effets non souhaités, comme la transmission d'informations incorrectes en conséquence de la saisie de données erronées, les problèmes de divulgation et de violation de la vie privée, l'échec et les retards de livraison des messages, les interruptions du flux de travail causées par les problèmes d'infrastructure liés au chargement des batteries et à la couverture du réseau, et d'autres incidences négatives sur l'équité.

Les systèmes de notification et leur appui à l'enregistrement des faits d'état civil pendant la crise du COVID-19

Voici quelques exemples de systèmes de notification électronique ayant fonctionné avec succès pendant la pandémie de COVID-19 :

Notification autonome des faits d'état civil : Au Rwanda, le Bureau de l'état civil est équipé d'un accès en ligne et, en fonction des demandes qu'il a reçues, il peut mettre à jour les faits d'état civil grâce au portail national en ligne Irembo (<https://irembo.gov.rw/rolportal/web/rol>). Lorsqu'ils demandent des actes d'état civil, comme les certificats de naissance, les demandeurs envoient les documents en leur possession (un certificat médical d'un établissement sanitaire pour les naissances et les décès) et les officiers de l'état civil peuvent délivrer les actes d'état civil sur Irembo. Ce processus se déroule entièrement en ligne, de la demande à la délivrance du certificat, et ne nécessite aucune interaction physique, en face à face.

Mesures de facilitation des enregistrements au niveau local ou dans les zones reculées : Au Mozambique, la tenue du registre de l'état civil repose sur l'utilisation des téléphones portables pour suivre les naissances et les décès et autres faits d'état civil se produisant dans des zones reculées ainsi qu'au niveau local.

Enregistrement par les établissements sanitaires : Dans les pays où les établissements sanitaires sont des lieux d'enregistrement, les systèmes de notification servent de lien entre ceux-ci et le bureau de l'état civil.

Communication et suivi avec les officiers de l'état civil : Des campagnes de sensibilisation sont en cours, par l'intermédiaire du système de notification électronique, à l'intention des officiers de l'état civil et des secrétariats sur la nécessité de maintenir les services d'enregistrement des faits d'état civil pendant la pandémie de COVID-19. Au Burkina Faso, des messages sont envoyés à tous les utilisateurs du système national d'enregistrement des faits d'état civil.

Collecte des statistiques de l'état civil : Au Kenya, le Civil Registration Office (Bureau d'enregistrement des faits d'état civil) appelle régulièrement les officiers de l'état civil et leur demande de communiquer tout écart dans les statistiques de l'état civil et de diffuser les informations du Bureau central.

Expériences de certains pays concernant les systèmes existants de notification électronique pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil

Ouganda¹

La National Identification and Registration Authority (Autorité nationale d'identification et d'enregistrement) administre le système mobile d'actes de l'état civil, qui emploie une application Web et des téléphones portables (soit un système USSD) pour enregistrer les naissances et les décès dans les établissements sanitaires et les communautés. Pour les faits d'état civil survenus en-dehors des établissements sanitaires, les notificateurs utilisent des téléphones portables pour envoyer les notifications de naissance et de décès de la communauté à un serveur central à l'Autorité nationale d'identification et d'enregistrement. Ces informations sont accessibles par les officiers de l'état civil d'une zone d'enregistrement donnée, qui en vérifient l'exhaustivité et la cohérence avant d'imprimer, de signer et de délivrer le certificat de naissance à l'enfant enregistré.

Mozambique²

La Direcção Nacional dos Registos e Notariado (Direction nationale des registres et du notariat) a mis en place son système électronique d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui sert de système de gestion de l'information à l'aide de l'USSD, des SMS et d'une interface Web pour rationaliser, simplifier et décentraliser les services d'enregistrement. Ce système sert à enregistrer les naissances et les décès qui se produisent dans les hôpitaux et les communautés. Ces faits d'état civil sont enregistrés par l'utilisation du téléphone portable ou du Web aux différents postes d'enregistrement et une notification est

1 Voir www.mobilevrs.co.ug/home.php.

2 Voir <https://civil.registos.gov.mz/crvs>.

envoyée à la base de données principale, notifiant au bureau central les activités des différents postes d'enregistrement. Ces informations sont validées par des officiers de l'état civil agréés, qui tiennent le rôle de conservateurs des données, et un certificat de naissance ou de décès est ensuite délivré comme preuve de l'enregistrement.

Namibie

Le Department of Civil Registration (Département de l'enregistrement des faits d'état civil), qui dépend du Ministry of Home Affairs, Immigration, Safety and Security (Ministère de l'intérieur, de l'immigration, de la sûreté et de la sécurité), et la Directorate for Solutions Architecture (Direction de l'architecture des solutions) du Department of Public IT Service Management (Département de la gestion des services informatiques publics), qui relève du Cabinet du Premier Ministre, ont mis en place le système électronique national d'enregistrement de la population à partir de la plateforme d'enregistrement de l'identité existante. Le système dispose de dispositions spécifiques de notification électronique des naissances et des décès : ainsi, le système de notification électronique des naissances notifie au système d'enregistrement de la population les naissances survenues dans un hôpital. Ce système indique les informations de la naissance de l'enfant et l'identité de la mère, et collecte des données précises sur tous les enfants nés en Namibie.

Il incombe à la sage-femme qui pratique l'accouchement d'enregistrer les informations de la naissance de chaque enfant. Seules quelques données sur la santé de l'enfant sont collectées afin de minimiser la charge administrative pesant sur les sages-femmes. Une fois que la naissance est enregistrée, toutes les données collectées par le système de notification électronique sont récupérées à l'aide du numéro de référence généré par le système ou à l'aide de l'identité de la mère. Les parents envoient ensuite des informations supplémentaires au bureau de l'enregistrement des faits d'état civil, qui

est tenu de consigner les prénoms, le nom de famille, la nationalité et l'ascendance de l'enfant. Dès que l'officier de l'état civil a collecté toutes les données, un certificat de naissance électronique est délivré. Le processus dure moins de cinq minutes.

Le système de notification électronique des décès exige que tous les établissements de santé et les morgues notifient le système électronique national d'enregistrement de la population par voie électronique immédiatement après un décès. L'objectif est de vérifier l'identité de la personne décédée au moment de la notification et de limiter la délivrance de certificats frauduleux. Les données collectées incluent la cause du décès, qui est liée aux données relatives au défunt dans le système électronique national d'enregistrement de la population au moment de l'enregistrement du décès. Cela permet de produire en temps utile des statistiques opérationnelles et des statistiques d'état civil et de mortalité complètes.

Afrique du Sud

Le Department of Home Affairs (Ministère de l'intérieur) utilise les technologies mobiles comme les SMS pour déterminer la situation matrimoniale, en vue de repérer les mariages frauduleux. Avec ce système, le Ministère n'a besoin que du numéro d'identité d'une personne pour vérifier sa situation matrimoniale. Les citoyens peuvent également utiliser le service en envoyant un SMS contenant la lettre M suivie du numéro d'identification (exemple : M 5001010050080) au numéro 32551. Une réponse par SMS sur leur téléphone portable confirme la situation matrimoniale et la date du mariage. Le service coûte un rand par SMS, prélevé par l'opérateur de réseau. Les SMS servent également à l'enregistrement : une fois que le processus d'enregistrement a été mené à bien au bureau, le client est informé de son avancée par SMS et est également informé une fois que le document d'enregistrement peut être collecté.

Burkina Faso³

La Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC) utilise le système iCIVIL, une solution technologique fondée sur un bracelet comportant un « code à bulles » pour l'identification et l'authentification numérique des nouveau-nés, qui garantit l'inviolabilité de l'identification numérique tout au long de la vie, et sur un SMS chiffré pour transmettre les informations rapidement, en tenant dûment compte des problèmes de connectivité et de réseau des téléphones portables.

La sage-femme (ou toute autre personne dûment habilitée) scanne le bracelet avec le smartphone fourni. Un formulaire à remplir est généré automatiquement (incluant des informations comme le sexe de l'enfant, le nom des parents et leurs données biographiques). Les données sont ensuite envoyées par SMS chiffré au serveur du Centre national d'état civil, qui vérifie que le bracelet est valide et n'a pas déjà été utilisé. L'étape suivante est l'enregistrement par un officier de l'état civil, où les informations supplémentaires nécessaires sont ajoutées aux données fournies par le bracelet. Le certificat de naissance peut alors être délivré sur présentation du bracelet le jour même, ou plus tard, dans n'importe quel bureau de l'état civil du pays. Tous les processus sont contrôlés au niveau central, au siège de la Direction générale à Ouagadougou, où le système est hébergé dans la salle de serveurs.

République-Unie de Tanzanie⁴

En collaboration avec l'entreprise Tigo Mobile, la Registration, Insolvency and Trusteeship Agency (Agence chargée de l'enregistrement, de l'insolvabilité et de la tutelle) de la République-Unie de Tanzanie a créé une application conçue pour fonctionner sur les smartphones Android. Cette application élémentaire permet à l'officier de l'état civil de saisir les informations requises en suivant une série d'instructions. Après cette étape, l'application rassemble les données dans deux SMS et les envoie à un serveur de passerelle

SMS, qui à son tour les fait suivre au serveur central de l'Agence. Une fois que le serveur central a décodé les messages et les a archivés dans la base de données centrale, un message de confirmation est immédiatement envoyé sur l'appareil mobile pour informer l'officier de l'état civil et le certificat de naissance de l'enfant peut être délivré. L'ensemble du processus ne prend que quelques secondes.

D'autres bureaux d'enregistrement des faits d'état civil au Botswana, en Eswatini, au Kenya, au Lesotho et au Zimbabwe utilisent des services par SMS pour informer la population du pays de l'avancement du processus d'enregistrement. Les citoyens sont ainsi invités à envoyer un SMS pour obtenir les services d'enregistrement des faits d'état civil nécessaires.

Aspects essentiels des systèmes de notification électronique à prendre en compte

- **Travailler en partenariat :** Il est nécessaire de suivre une approche multisectorielle de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil pour garantir que les objectifs stratégiques de chaque partenaire sont alignés et contribuent aux stratégies gouvernementales de développement du pays afin d'autonomiser les communautés et d'améliorer leur niveau de vie.
- **Maximiser l'incidence :** Le système de notification électronique devrait aider à surmonter les obstacles fondamentaux qui entravent l'enregistrement des faits d'état civil, en particulier les coûts prohibitifs et le manque de sensibilisation.
- **Conception centrée sur l'utilisateur :** Lors du développement d'une application mobile, les partenaires doivent prêter une attention particulière aux limitations humaines et techniques spécifiques du marché pour veiller à ce que les nouveaux officiers de l'état civil aient les compétences et les connaissances nécessaires pour

3 Voir www.icivil.bf/.

4 Voir www.rita.go.tz/.

remplir leur rôle. L'application devrait être conçue de manière à être à la fois facile d'utilisation et interopérable (et fonctionner sur diverses plateformes).

- **Liens avec les autres faits d'état civil :** Le système devrait s'étendre à l'enregistrement d'autres faits d'état civil, comme les mariages, les divorces et les décès et devrait également soutenir la collecte des données relatives à d'autres questions de santé.
- **Examen du cadre juridique :** Il est essentiel que les opérateurs et les autres partenaires travaillent avec les gouvernements pour incorporer le nouveau système moderne d'enregistrement des faits d'état civil dans la loi.
- **Planifier la durabilité :** Il est essentiel que les partenaires travaillent ensemble dès le début pour aider les opérateurs à faire passer ces projets de simple service spécifique d'état civil au domaine commercial plus large.

Conclusions

Les exemples présentés ci-dessus montrent le potentiel des téléphones portables pour améliorer l'efficacité opérationnelle des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique. En tirant parti de l'utilisation étendue des appareils mobiles en Afrique, les technologies numériques offrent une occasion incomparable de faire avancer le programme d'accélération de l'amélioration des systèmes d'enregistrement de l'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et d'assurer une identité juridique à tous sur le continent. La technologie fournit la plateforme d'interopérabilité et de partage des données en temps réel nécessaire pour une gouvernance et un commerce électronique efficaces, en rassemblant tous les efforts de développement par le biais de systèmes interconnectés dans les secteurs public et privé. Des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'identification numérique inclusifs et fiables sont la base pour accélérer les progrès vers la réalisation de nombreuses cibles des objectifs de développement durable.

Note

La CEA, le secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et le Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil soutiennent l'élaboration de fiches techniques sur les approches novatrices et les bonnes pratiques qui facilitent l'enregistrement continu et universel des faits d'état civil en Afrique, atténuant ainsi l'impact du COVID-19 sur la performance des systèmes, notamment la production de données pour la surveillance de la santé pendant une crise sanitaire. L'objectif principal de ces fiches techniques est d'être une source d'inspiration et de fournir des orientations politiques pour la programmation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans la région africaine en temps de crise sanitaire mondiale, telle que la pandémie de COVID-19.

Notification électronique des faits d'état civil : des innovations adaptables pour la continuité de l'enregistrement des faits d'état civil dans les situations d'urgence est la troisième d'une série de fiches techniques qui se concentrent sur les bonnes pratiques innovantes des pays en pleine pandémie de COVID-19. Certains de leurs thèmes sont indiqués ci-après :

Ce travail a été réalisé avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Hébergé au Centre de recherche pour le développement international (CRDI), le Centre d'excellence est financé conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI.

Avertissement

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du Centre de recherche pour le développement international ou de son conseil d'administration.

- Évaluation rapide de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;
- Documenter le rôle des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans l'attribution de subventions d'urgence en espèces : l'exemple des bonnes pratiques de la Namibie ;
- Documenter les bonnes pratiques relatives aux plans de continuité nationaux et ministériels, y compris les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;
- Documenter les bonnes pratiques en matière de collecte de données sur l'enregistrement des décès, notamment leurs causes, pour la surveillance du COVID-19.

La présente fiche technique a été élaborée par Hosea Mitala et William Muhwava. Pour plus d'informations, veuillez contacter William Muhwava, Chef de la Section des statistiques démographiques et sociales du Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA (muhawava@un.org).



CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems